

**ARRÊTÉ
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS POUR LE PREMIER TOUR
DES ÉLECTIONS PARTIELLES INTEGRALES DE LA FRANCHEVILLE**

LE PRÉFET DES ARDENNES,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code Électoral ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral 2024-225 du 19 avril 2024 donnant délégation de signature à M. Joël DUBREUIL, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 avril 2024 portant convocation des électeurs de La Francheville pour l'élection de dix-neuf conseillers municipaux ;

Considérant que les candidats figurant à l'article 1 du présent arrêt ont déposé une demande de candidature réglementaire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er – Les listes de candidature déposées en préfecture et admises à se présenter au premier tour des élections municipales partielles intégrales qui se déroulera le 9 juin 2024 à La Francheville s'établissent comme suit :

NOTRE FORCE, VOTRE AVENIR

		Candidat au conseil communautaire
1	LEROUX Didier	1
2	RAVALARD Gwenaëlle	
3	PESSIN Alexis	
4	HOCHART Élodie	2
5	DELISEE Thierry	
6	MAHAUT Anaïs	
7	HOCHART Guy	
8	KULAS Patricia	
9	BOURGUIGNON Julien	
10	GEOFFROY Annie	
11	LEDROU Yannick	
12	JAVELOT Maryse	
13	INVERNIZZI Aymeric	
14	BELINGHERI Karine	
15	MAHE Jean-Yves	
16	NOTO Eva	
17	TERRACINA Francesco	
18	MOHIMONT Justine	
19	BOITELET Fabien	

UNIS POUR LES AFFRANCHIS

Candidat au conseil communautaire

1	DETHIERE Bruno	1
2	COMPERE Céline	2
3	LEROUGE Philippe	
4	NOEL Michèle	
5	LAMACQ Alain	
6	LIEGEOIS-PERRETTE Isabelle	
7	CHENOT Jean-Philippe	
8	VAN GINNEKEN – LAURAIN Brigitte	
9	RICHARD Joël	
10	MARRON Aurélie	
11	LAHOSSINE Freddy	
12	LELONG Marie-Agnès	
13	MERCIER Julien	
14	CARTA Adelina	
15	VIT Daniel	
16	GUERIN Virginie	
17	REMY Aymeric	
18	TISSERAND Bernadette	
19	ANDRY Anthony	

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de La Francheville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dès réception aux lieux habituels d'affichage de la mairie.

Charleville-Mézières, le 17 mai 2024

P/Le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Joël DUBREUIL